

AHMED SARDOP SOUDAN

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN EXIL

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public
AFR 54/014/2010
ÉFAI

Août 2010

AIDEZ LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS AU SOUDAN

« Ils m'ont penché au-dessus d'une chaise et m'ont tenu par les bras et les pieds tandis que d'autres me frappaient le dos, les jambes et les bras avec un objet semblable à un câble électrique [...]. Quand ces hommes ont cru que j'avais perdu toute résistance, ils m'ont retourné sur le dos par terre et m'ont injecté un liquide vert dans les organes génitaux [...]. Quelqu'un m'a donné un coup de pied à la tête et j'ai perdu connaissance. »

Ahmed Sardop

Au Soudan, les défenseurs des droits humains travaillent dans la peur constante d'être harcelés, arrêtés, détenus et torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements par les agents du Service national de la sûreté et du renseignement (NISS). Ces derniers sont dotés de pouvoirs étendus en matière de perquisition, de saisie, d'arrestation et de détention ; ils peuvent notamment détenir des personnes pendant de longues périodes sans contrôle judiciaire. Ils utilisent ces pouvoirs pour nuire au travail des défenseurs des droits humains au Soudan.

Ahmed Sardop, médecin (dont le nom de baptême est Ali Mohamed Osman), a été arrêté par le NISS le 20 mars 2009. Il avait travaillé auprès de victimes de viol au Darfour et dénoncé publiquement les pratiques du gouvernement dans cette région.

Lorsqu'il a publié sur Internet un article critiquant les expulsions et fermetures d'organisations humanitaires et de défense des droits humains à la suite de la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le président Omar El Béchir par la Cour pénale internationale (CPI), il a commencé à recevoir des menaces et à être, semble-t-il, suivi par des agents du NISS.

Le 20 mars 2009 vers 23 heures, Ahmed Sardop a été forcé sous la menace d'un pistolet à sortir de son appartement et à monter à bord d'un pick-up Toyota. Il a été

conduit dans un lieu indéterminé et torturé. Ses tortionnaires ont parlé de ses articles diffusés sur Internet tandis qu'ils le frappaient, le rouaient de coups de pied et le fouettaient.

Croyant qu'il avait succombé à ses blessures, ils ont fini par le ramener près de son domicile et l'ont laissé pour mort dans la rue. Plusieurs heures se sont écoulées avant qu'il ne puisse bouger.

Ahmed Sardop a porté plainte auprès de la police et un médecin a confirmé ses allégations de torture. Quelques jours plus tard, il a commencé à recevoir des menaces de mort et a dû quitter le Soudan.

Les défenseurs des droits humains demeurent menacés au Soudan. Depuis que la CPI a décerné un mandat d'arrêt contre le président El Béchir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en mars 2009, le gouvernement soudanais a accentué les mesures de répression visant ces militants. Après les élections d'avril 2010, le NISS a intensifié les restrictions de la liberté d'expression, harcelant, arrêtant et, semble-t-il, torturant des personnes qui n'avaient fait qu'exprimer pacifiquement leur opinion.

AGISSEZ

Les défenseurs des droits humains au Soudan ont besoin d'une meilleure protection et de la liberté de continuer leur travail. La délégation de la Commission européenne dans ce pays a le devoir de les soutenir, de les aider et de les protéger, comme le prévoient les Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme.

Écrivez sans délai à la délégation de la Commission européenne au Soudan en lui demandant :

- de mettre en œuvre les Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme ;
- de mettre au point des stratégies pour soutenir, aider et protéger les défenseurs des droits humains, en concertation avec la société civile.

ENVOYEZ VOS APPELS À :

Ambassador Carlo de Filippi
Delegation of the European Commission to the Republic of Sudan
PO Box 236
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 779 391

Courriel : Delegation-soudan@ec.europa.eu

Veillez également écrire à l'ambassadeur de votre pays au Soudan, en le priant de faire de la protection des défenseurs de droits humains une priorité. Vous trouverez les adresses des ambassades au Soudan sur le site www.embassiesabroad.com.